

Lutter contre le vol de matériels électriques

Depuis 2012, les entreprises du bâtiment rencontrent une recrudescence de vols de matériels électriques tels que disjoncteurs et tableaux électriques sur les chantiers.

Pour y faire face, la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) a ouvert une enquête et demande le soutien de la Fédération Française du Bâtiment pour mener à bien cette investigation.

Afin de soutenir la démarche de la police, nous vous invitons à vous rapprocher de notre Fédération ou de votre chambre syndicale pour signaler tous délits (le lieu, la date) et le préjudice que cela à engendrer.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la police a mis en place un service de dépôt de pré-plainte en ligne www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr. Vous serez contacté sous 24h, en vue d'obtenir un rendez-vous au commissariat de police de votre choix pour finaliser le procès-verbal.

N'hésitez pas à nous déclarer tout incident portant sur le vol de matériels électriques !

Vous pouvez éventuellement contacter votre correspondant sureté désigné au sein de la Fédération Française du Bâtiment Grand Paris : Alexandre ROUFFIGNAC (01 40 55 10 49) qui fera la liaison avec le référent sûreté désigné par la police pour planifier un rendez-vous personnalisé en gendarmerie ou en commissariat de police.

En outre, nous vous rappelons qu'il existe le dispositif **gratuit** « RAS LE VOL ». Pour plus d'information, contactez Carole HIPPIAS au 01 40 55 10 58.
Déclarez vos chantiers pour éviter tout vol ou dégradations.

Contact : Assistance juridique au 01 40 55 10 71